

CONSEIL DE POLE

RELEVÉ DE DECISION

de la réunion n°03 du 12 juin 2020

(validé en CP du 27 août 2020)

Etaient présents :

Madame Cécile BERTIN-ELISABETH (Collège A),
Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (Collège B),
Monsieur Olivier PORTECOP (Collège BIATSS),
Madame Raïssa GABOURG (Collège Etudiants),
Madame Arlette BRAVO-PRUDENT (Personnalité extérieure),
Monsieur Bernard HAYOT (Personnalité extérieure),
Monsieur Max MORINIÈRE (Personnalité extérieure),
Madame Aurélie NELLA (Personnalité extérieure).

Etaient représentés :

Monsieur Serge COLOT (Collège B),
Madame Karine KIMBOO (Collège BIATSS),
Monsieur Emmanuel THOUARD (personnalité extérieure).

Etaient absents excusés :

Madame Dominique AURELIA-TOTO (Collège B),
Monsieur Ludovic ZACHARIE (Collège étudiants).

Etaient absents non excusés :

Monsieur Raymond CESAIRE (Collège A),
Monsieur Georges VIRASSAMY (Collège A),

Doyens et Directeurs de composantes présents ou représentés :

Madame Aurélie ROGER (Doyenne de la FDE),
Monsieur Laurent MANYRI (Directeur de l'IUT),
Monsieur Paul-Emile MAINGE (Directeur du DSI).

Ordre du jour

- 1 - Validation du relevé de décisions du CP n° 02/20 du 09 mars 2020
- 2 – BR1 2020
- 3 – CTM - Demande de subvention 2020
- 4 – CTM – Prolongation convention 2018 pour les crédits d'investissement au 31/12/2021
- 5 – Gestion des recrutements des personnels sur le pôle Martinique.
- 6 – Conventions
- 7 – Questions diverses.

Madame la Vice-Présidente du Pôle ouvre la séance du Conseil de Pôle en visioconférence à 9 heures et quarante-cinq minutes. Elle demande à Madame Sonia ACHILLE, secrétaire de séance de nommer les administrateurs afin de vérifier les présents et représentés à cette séance.

Le Quorum étant atteint, Madame la Vice-Présidente remercie les administrateurs pour leur patience et rappelle le contexte de crise sanitaire sans précédent lié au COVID 19.

Elle présente ensuite l'ordre du jour avant de demander aux administrateurs s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour.

Madame La Vice-présidente propose l'ajout d'un point relatif à la demande de publication du poste PR 416 de la Faculté de Droit et d'Economie au concours d'agrégation.

1 – Validation du relevé de décisions du CP n° 01/20 du 09/03/2020

Le relevé de décisions du 09 mars 2020 est soumis au vote des administrateurs présents et représentés.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	11
Nombre de voix POUR	11
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Le relevé de décision du 09 mars 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés avec les modifications apportées par Madame Cécile BERTIN-ELISABETH.

2 – Budget rectificatif n° 1 de 2020

Après la présentation des prélèvements sur fonds de roulement établissement octroyés par l'établissement et leurs propositions de ventilations, Madame La RAF rappelle les remontées en recettes et dépenses des composantes du PUR au titre de ce BR1.

Puis, il est présenté aux membres du conseil de pôle :

- Le détail des autres recettes des composantes inscrites directement sur leurs UB pour simplifier et accélérer l'attribution des crédits, compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle liée au COVID 19,
- Un récapitulatif du budget rectificatif comprenant essentiellement les éléments du Service Universitaire Polaire et les droits universitaires à reverser aux composantes.

Enfin, il est proposé aux administrateurs d'approuver :

- Le reversement des droits universitaires et autres recettes, selon le tableau fourni par la DAF ;
- La répartition du prélèvement sur fonds propres octroyé par l'Etablissement à hauteur de 810 000 €.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	11
Nombre de voix POUR	11
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Le budget rectificatif N°1 de 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le reversement des droits universitaires et autres recettes, selon le détail ci-après fourni par la Direction des Affaires Financières :

COMPOSANTES	INSPE	FDE	LSH	IUT	DSI	SUP
Droits Universitaires C10	10 961	12 100	18 437	1 632	7 616	
Autres recettes C10	74 203	8 841				446 827
Autres recettes C20	5 000					189 500
Autres recettes C30					11 040	107 222
TOTAUX	90 164	20 941	18 437	1 632	18 656	743 549

- La répartition ci-dessous du prélèvement sur fonds propres octroyé par l'Etablissement pour 810 000 € :

OPERATION	ENVELOPPE INITIALE OPERATION	MONTANT DEMANDE C20	PROPOSITION DE REPARTITION ENVELOPPE OCTROYEE	ORIGINE DES FONDS	COMMENTAIRE
1 Aménagement locaux de recherche DSI/IUT	384 000,00	361 499,00	30 000,00	Fonds Région 2015	Frais d'études projet initial déjà réalisés
2 Aménagement DEUG SV	440 000,00	417 241,00	417 241,00	Fonds Région 2015	Les lots sont en cours de notification par la DPI
3 Salle de conférence BU	228 000,00	190 496,00	190 496,00	Fonds Région 2015	Opération achevée. A solder financièrement
4 Réhabilitation de 2 parkings	192 520,00	11 171,00	11 171,00	FDR Etablissement	Opération achevée. A solder financièrement
5 Extension laboratoire CERJDA	48 791,00	11 170,00	11 170,00	FDR Etablissement	Opération achevée. A solder financièrement
6 Aménagement bureaux du CNAM	62 825,00	42 825,00	42 825,00	FDR Etablissement	En complément subvention CTM de 20 000 euros

A117)					
7					
Aménagement locaux CNAM à l'INSPE	67 700,00	37 700,00	37 700,00	FDR Etablissement	En complément subvention CTM de 30 000 euros
8					
Acquisition d'un véhicule	30 000,00	30 000,00	23 397,00	FDR Etablissement	En remplacement véhicule DACIA mis en circulation le 30/11/2011
9					
Régie audio-vidéo de la salle de conférence de la BU	46 000,00	46 000,00	46 000,00	FDR Etablissement	Remboursement sur subvention numérique 2020 DSIN
MONTANT TOTAL OCTROYE			810 000,00		

3 – Demande de subvention 2020 de la CTM

Madame la RAF du pôle Martinique présente le point sur la demande de subvention 2020 de la CTM.

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) accompagne chaque année le développement et l'activité du Pôle Universitaire de la Martinique (PUM) dans le cadre de conventions annuelles régulièrement reconduites.

Ainsi, les engagements financiers de la CTM permettent au PUM d'assurer un fonctionnement régulier de ses services et le développement de ses activités de recherche et de formation, comme le retrace le bilan qualitatif 2018 qui leur a été présenté.

Madame La RAF décline les projets présentés en 2018 et reconduits faisant l'objet d'un financement CTM en Autorisation d'Engagement (AE)/Crédit de Paiement (CP) sur 3 ans et présente le nouveau projet, celui de la réhabilitation de la loge d'entrée du PUM, d'un montant de 150 000 €.

Puis, la demande de subventions au titre de l'année 2020 qui s'élève à 807 231€ est soumise à l'approbation des administrateurs.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	11
Nombre de voix POUR	11
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

La demande de subvention CTM 2020, dont le détail est joint en annexe, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

d'investissement

Madame la RAF du Pôle poursuit en présentant la demande de prolongation au 31 décembre 2021 de la convention 2018 pour les crédits d'investissement.

En effet, le bilan ci-dessous de la consommation des crédits 20 octroyés au titre de l'année 2018 fait état d'une exécution partielle des crédits. Sur les 162 375,75 € attribués, seulement 50 784,81 € ont pu être justifiés à la fin de l'année 2019, soit 31,28 %.

UB	COMPOSANTES	CREDITS 20 ALLOUES	DEPENSES	RESTE A JUSTIFIER
972	PUR/CAP	10 500,00		10 500,00
972	PUR/MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT DES CAMPUS	20 000,00		20 000,00
972	PUR/SECURISATION DES CAMPUS	30 000,00		30 000,00
972	PUR/AMENAGEMENT RDC - BAT ESPE	30 000,00		30 000,00
972	PUR/DIAGNOSTIC AMIANTE	9 000,00		9 000,00
Total 972		99 500,00		99 500,00
919	DSI/PC TOP	15 000,00	14 945,08	
TOTAL 919		15 000,00	14 945,08	
920	CRILLASH/ENQUETE SUR ETUDIANTS...	7 314,00		7 314,00
920	EA 929 AIHP GEODE/PROGRAMME REZO	1 000,00		1 000,00
TOTAL 920		8 314,00		8 314,00
950	BRI/COLLOQUE TRANSDISCIPLINAIRE	1 000,00		1 000,00
TOTAL 950		1 000,00		1 000,00
913	SUAPS/REFECTION DES GRILLES	30 561,75	30 561,44	
TOTAL 913		30 561,75	30 561,44	
955	ESPE/PLAN MATH SCIENCES	3 000,00	2 599,75	
TOTAL 955		3 000,00	2 599,75	
914	DOSIP/MODERNISATION DOSIP	5 000,00	2 678,54	2 321,46
TOTAL 914		5 000,00	2 678,54	2 321,46
TOTAL GENERAL		162 375,75	50 784,81	111 590,94

Or, certaines de ces opérations ont bénéficié de la levée de Fonds de Roulement Etablissement au BR1 pour compléter les financements.

Aussi, il a été demandé aux administrateurs d'approuver la demande de prolongation au 31/12/2021 de la convention CTM 2018 pour les crédits d'investissement (C20).

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	11
Nombre de voix POUR	11
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 – Gestion des recrutements des personnels sur le pôle Martinique

Madame la Vice-Présidente rappelle aux administrateurs qu'ils ont été destinataires d'une note relative aux publications de postes et recrutements des enseignants du Pôle Martinique.

Elle précise que le Conseil d'Administration de l'Établissement a voté depuis plus d'une année des clés de répartition qui ont amené à repositionner des emplois entre les Pôle Martinique et Guadeloupe en tenant compte de critères retenus par la gouvernance centrale de l'établissement, et qui conduisent à valider au niveau de l'établissement le transfert de 7 000 000 € de masse salariale du Pôle Martinique vers le Pôle Guadeloupe. Madame la Vice-Présidente l'a encore rappelé lors du dernier Conseil d'Administration du 10 janvier 2020 alors que le Président de l'Université exprimait le fait qu'il avait été suffisamment retardé dans la mise en œuvre de ces transferts de postes d'un Pôle vers l'autre et informait qu'il s'appliquerait dorénavant à réaliser le rééquilibrage des moyens voté en conseil d'administration.

Madame La Vice-présidente souhaite aussi rappeler les dysfonctionnements rencontrés lors des dernières campagnes de recrutement, les décisions du Conseil d'Administration dans leur majorité amène à un déséquilibre réel pour le Pôle Martinique dans la mesure où de façon démontrée le Pôle Martinique n'a déjà pas suffisamment de postes pour réaliser l'offre de formation qui est actuellement déployée et qui a été accréditée. D'autre part, la Vice-Présidente est interpellée sur le détournement des procédures et l'absence de prise en compte des décisions polaires dans le cadre des demandes de publications de postes et de recrutements sur le Pôle Martinique.

La Vice-Présidente propose aux administrateurs de prendre une motion pour exprimer clairement la position du conseil de pôle sur le transfert de postes du Pôle Martinique vers le Pôle Guadeloupe.

MOTION

Conseil de Pôle du 12 juin 2020

Tout en demeurant toujours ouverts au dialogue, les administrateurs du Conseil de Pôle Martinique, réunis le vendredi 12 juin 2020,

- *Conscients, sans jamais en avoir été informés de manière officielle, du démarrage de l'opération de transfert de postes (et de la masse salariale s'y afférant) du Pôle Martinique vers celui de la Guadeloupe ;*
- *Convaincus que le territoire de la Martinique a besoin **en urgence** de formations en sciences, de nouveaux masters, de formations d'ingénieurs et de laboratoires en sciences ;*
- *Indignés que le retard accumulé sur le pôle Martinique en matière de formations scientifiques et de formations innovantes n'ait jamais fait l'objet d'aucune mesure de remédiation par la gouvernance centrale actuelle de l'Université ;*
- ***Dénoncent le caractère inéquitable et inacceptable des transferts en cours ;***
- ***Exigent du Président de l'Université des Antilles la sanctuarisation des postes et des moyens du Pôle Universitaire de la Martinique en vue de lui permettre d'acquiescer un développement conforme aux attentes de sa population et aux ambitions de son territoire ;***
- ***Réitèrent leur volonté de défendre avec la plus grande fermeté la pérennité et le développement du Pôle de Martinique et d'assurer aux étudiants et aux enseignants les meilleures conditions d'enseignement et de recherche.***

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	11
Nombre de voix POUR	8
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'Abstention	3
Ne prend pas part au vote	0

La proposition de motion est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 - Campagne EC 2020 – Demande de publication à l'agrégation Poste PR 416 FDE

Ce point relatif à la demande de publication à l'agrégation du poste PR 416 de la Faculté de Droit et d'Economie a été positionné par Madame la Vice-Présidente.

La Doyenne de la FDE a rappelé que ce poste PR 416 a déjà été validé lors de la campagne d'emplois de décembre, au Conseil de Pôle du 20 janvier 2020 mais qu'elle souhaite le représenter sur la base de l'argumentaire.

Ce poste est donc soumis au vote des administrateurs.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	11
Nombre de voix POUR	11
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Le poste PR 416 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Présentation par la Madame la RAF du Pôle de six conventions à valider selon le détail ci-après :

Date du conventionnement	Opération Concernée	Objet de la convention	Co signataire & partenaires	Durée de la Convention	Engagement financier UA Pole Martinique	Montant dépenses	Montant recettes	Informations complémentaires	Observation:	
1	2020	Mise à disposition d'un local	Mise à disposition d'un local de l'INSPE pour la mise en place du "bureau ELAN" dans le cadre du projet ELAN.	UA-Pôle 972/INSPE/C AMPUS France	1 an à compter du 11 mai 2019	NON	Néant	Néant	Validation DAJ du 27/02/2020	
2	2019	Mise à disposition d'un local	Mise à disposition du gymnase de l'INSPE au profit du lycée Schoelcher pour des cours de théâtre.	UA-Pôle Martinique/CTM/Lycée Schoelcher	du 16/09/2019 au 30/06/2020	OUI	Néant	2 000,00 €	Validation DAF (20/05/2020) et DAJ (29/05/2020)	
3	2020	Mise à disposition d'un local	Location de salles de l'INSPE au profit du Réseau CANOPE	UA - INSPE- Réseau CANOPE	du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020	OUI	Néant	5 775,00 €	Validation DAF (20/05/2020) et DAJ (15/05/2020)	
4	2020	Mise à disposition d'un local	Mise à disposition d'une salle de l'INSPE au profit de l'Amicale des Normaliens de Martinique	UA-Pôle Martinique/INSPE/ Amicale des Normaliens de Martinique	du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 (3 ans)	OUI	Néant	300,00 €/an	Validation DAF (14/05/2020) et DAJ (15/05/2020)	
5	2020	Participation aux Frais de fonctionnement du Réseau INSPE	Participation de l'INSPE Martinique aux frais de fonctionnement du Réseau des Inspé	UA -INSPE - R-INSPE	à compter du 1er septembre 2019 - renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 5 ans	OUI	Montant de la cotisation de l'INSPE voté chaque année. Avenant indiquant le montant de la participation de l'INSPE	Néant	Le montant des cotisations fait l'objet d'un avenant financier à la présente convention	Validation DAF et DAJ (29/05/2020)
6	2020	Avenant convention DUI-EIL : Modalités financières	Modification des modalités financières : article 5 de la convention initiale	UA-Pôle 972-RECTORAT-INSPE	à compter de la signature de l'avenant	OUI		44 203,00 €	Validation DAF (28/05/2020) et DAJ (29/05/2020)	

Après échanges, les administrateurs sont invités à se prononcer sur les conventions proposées.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	11
Nombre de voix POUR	11
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Les conventions (tableau ci-après) sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Date du conventionnement		Opération Concernée	Objet de la convention	Co signataire & partenaires	Durée de la Convention	Engagement financier UA Pole Martinique	Montant dépenses	Montant recettes	Informations complémentaires	Observations
1	2020	Mise à disposition d'un local	Mise à disposition d'un local de l'INSPE pour la mise en place du "bureau ELAN" dans le cadre du projet ELAN.	UA-Pôle 972/INSPE/CAMPUS France	1 an à compter du 11 mai 2019	NON	Néant	Néant		Validation DAJ du 27/02/2020
2	2019	Mise à disposition d'un local	Mise à disposition du gymnase de l'INSPE au profit du lycée Schoelcher pour des cours de théâtre.	UA-Pôle Martinique/CTM/Lycée Schoelcher	du 16/09/2019 au 30/06/2020	OUI	Néant	2 000,00 €		Validation DAF (20/05/2020) et DAJ (29/05/2020)
3	2020	Mise à disposition d'un local	Location de salles de l'INSPE au profit du Réseau CANOPE	UA - INSPE- Réseau CANOPE	du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020	OUI	Néant	5 775, 00 €		Validation DAF (20/05/2020) et DAJ (15/05/2020)
4	2020	Mise à disposition d'un local	Mise à disposition d'une salle de l'INSPE au profit de l'Amicale des Normaliens de Martinique	UA-Pôle Martinique/INSPE/ Amicale des Normaliens de Martinique	du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 (3 ans)	OUI	Néant	300,00 €/an		Validation DAF (14/05/2020) et DAJ (15/05/2020)
5	2020	Participation aux Frais de fonctionnement du Réseau INSPE	Participation de l'INSPE Martinique aux frais de fonctionnement du Réseau des Inspé	UA -INSPE - R-INSPE	à compter du 1er septembre 2019 - renouvelable par tacite reconduction , dans la limite de 5 ans	OUI	Montant de la cotisation de l'INSPE voté chaque année. Avenant indiquant le montant de la participation de l'INSPE	Néant	Le montant des cotisations fait l'objet d'un avenant financier à la présente convention	Validation DAF et DAJ (29/05/2020)
6	2020	Avenant convention DUI-EIL : Modalités financières	Modification des modalités financières : article 5 de la convention initiale	UA-Pôle 972-RECTORAT-INSPE	à compter de la signature de l'avenant	OUI		44 203,00 €		Validation DAF (28/05/2020) et DAJ (29/05/2020)

Date du conventionnement		Opération Concernée	Objet de la convention	Co signataire & partenaires
1	2020	Mise à disposition d'un local	Mise à disposition d'un local de l'INSPE pour la mise en place du "bureau ELAN" dans le cadre du projet ELAN.	UA-Pôle 972/INSPE/CAMI France
2	2019	Mise à disposition d'un local	Mise à disposition du gymnase de l'INSPE au profit du lycée Schoelcher pour des cours de théâtre.	UA-Pôle Martinique/CTM/Lycée Schoelcher

3	2020	Mise à disposition d'un local	Location de salles de l'INSPE au profit du Réseau CANOPE	UA - INSPE- Réseau CANOPE
4	2020	Mise à disposition d'un local	Mise à disposition d'une salle de l'INSPE au profit de l'Amicale des Normaliens de Martinique	UA-Pôle Martinique/INSP Amicale des Normaliens de Martinique
5	2020	Participation aux Frais de fonctionnement du Réseau INSPE	Participation de l'INSPE Martinique aux frais de fonctionnement du Réseau des Inspé	UA -INSPE - R-IN
6	2020	Avenant convention DUI-EIL : Modalités financières	Modification des modalités financières : article 5 de la convention initiale	UA-Pôle 972-RECTORAT-INSPE

Avant de clôturer la séance, Madame la Vice-Présidente rappelle qu'il y aura un dernier Conseil de Pôle avant la fermeture de l'Établissement le 31 juillet prochain.

La séance est levée à 13 heures et 17 minutes.

Fait à Schœlcher, le 15 juin 2020

La vice-présidente du Pôle Martinique

Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN



(Handwritten signature in blue ink over the stamp)